

REGLEMENT DU JEU "Calendrier de l'Avent"

Article 1er : Organisateur du jeu

La société ITSTYLE DIFFUSION dont le siège social est situé 3 avenue Mireille-Bastide Antonin 13014 MARSEILLE, (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise du 1^{er} décembre 2018 au 24 décembre 2018, un jeu internet gratuit sans obligation d'achat, intitulé "Calendrier de l'Avent".

Le Jeu est accessible sur la page facebook ItStyle Make Up France et sur la page instagram itstyleofficiel

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne mineure ou majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des employés de la Société Organisatrice. Toute participation d'un mineur au présent jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique, sur facebook et sur instagram. Elle nécessite que le Participant dispose d'un compte personnel facebook et/ou instagram. Toute participation par voie postale est exclue. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité et les coordonnées des participants.

Article 3 : Modalités du jeu : Participation et sélection des gagnants

Le jeu est basé sur un tirage au sort.

Pour jouer, le participant doit, du 1^{er} décembre 10 heures au 24 décembre 2018 minuit (heure de Paris)

- Annoncer sa participation en commentant la publication sous la photo du jour soit sur facebook soit sur instagram.
- Identifier 3 de ses ami(e).
- Soit « aimer » notre page facebook ItStyle Make Up France soit suivre notre compte instagram itstyleofficiel.
- Bonus si partage de publication en mode public

Si ces conditions ne sont pas respectées la participation ne sera pas prise en compte.

Pour permettre à tous les participants de jouer dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation des gagnants.

La participation au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

La Société Organisatrice informe les participants qu'elle a, dans la limite des moyens informatiques dont elle dispose, mis en place les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus.

Les tirage aux sorts auront lieu tous les matins après 10h (exemple : le gagnant du 1^{er} décembre sera tirée au sort le 2 décembre après 10h et prévenu automatiquement sur les réseaux) ; tirages aux sorts effectués sur le site <http://my2lbox.com/fr/tous-les-outils>

Article 4 : Dotations et Attribution des lots

Au total, les lots mis en jeu sont les suivants :

DATE	LIBELLE
01/12/2018	LAIT DEMAQUILLANT
	MINI DEMAQUILLANT
TOTAL	
02/12/2018	PALETTE CORRECTEUR
	EPONGE MAQUILLAGE
TOTAL	
03/12/2018	VERNIS ROUGE GLITTER
	SEPRE DOIGTS
TOTAL	
04/12/2018	MAXI BRONZER DUO BEIGE
	KIT PINCEAUX
TOTAL	
05/12/2018	SHOWER GEL DREAM OF PARADISE
	BODY MIST DREAM OF PARADISE
	FLEUR DE DOUCHE VIOLET
TOTAL	
06/12/2018	CRAYON YEUX BEURRE
	DOUBLE TAILLE CRAYON
TOTAL	
07/12/2018	BB CREME
	LIP BLAM HYDRATANT
TOTAL	
08/12/2018	DEMAQUILLANT BI PHASE
	IRRESISTIBLE PINK NATURAL
TOTAL	
09/12/2018	VERNIS BORDEAUX
	DISSOLVANT BAIN
TOTAL	
10/12/2018	RAL EXTRA MAT BURGUNDY
	PRIMER LEVRES
TOTAL	
11/12/2018	FAUX CILS
	EYELINER NOIR
TOTAL	
12/12/2018	CORRECTEUR STICK BEIGE
	DEMAQUILLANT 3 EN 1
TOTAL	
13/12/2018	KIT SOURCILS MEDIUM
	PINCE A EPILER OBLIQUE INOX BLANC

TOTAL	
14/12/2018	SPRAY FIXATEUR MAQUILLAGE
	RECOURBE CILS
TOTAL	
15/12/2018	PALETTE FAP CUIT METTALIC B
	ART LASHES MASCARA
TOTAL	
16/12/2018	POCHETTE GLITTER ORO CON CATENA
	CHARMING LIPSTICK RUST RED
TOTAL	
17/12/2018	FARD COMPACT PEACH
	BASE PRE MAQUILLAGE
TOTAL	
18/12/2018	FDT 24H CAMEO
	POUDRE COMPACT NATUREL
TOTAL	
19/12/2018	NAIL POLISH ROSE GOLD
	ENLEVE CUTICULE
	BLOC LIME MULTI
TOTAL	
20/12/2018	CRAYON LEVRES
	LIP GLOSS SHINY FUXIA
TOTAL	
21/12/2018	BIG PEN SILVER
	FAP CUIT NOIR PERLE
	MASCARA 3 EN 1
TOTAL	
22/12/2018	PARFUM MINIATURE CŒUR OR
	POUDRE ECLAIRANTE OR
TOTAL	
23/12/2018	CREAMY CONTOURING PALETTE
	POUDRE INVISIBLE
TOTAL	
24/12/2018	CREME VISAGE
	CREME YEUX
	PARFUM LIBERTA TI AMO
	CRAYON AUTOMATIQUE NOIR
	FDT MINERAL COMPACT WET AND DRY
	CRAYON YEUX TAMPON NOISETTE
	MASCARA CARBON BLACK
	TOTAL LOOK PALETTE
	RAL LUXURY KISS ROSE
TOTAL	

Article 5 : Réception

5.1. Les gagnants recevront leur lot par voie postale dans un délai de 15 jours, à partir de la date du tirage au sort.

5.2. Les lots non réclamés dans un délai de 8 jours après le tirage au sort ne seront pas remis en jeu.

Les lots remis ne peuvent donner lieu à aucune contestation et ne pourront en aucun cas, être échangés contre des espèces ni contre tout autre cadeau de valeur équivalente.

5.3 Toute réclamation écrite concernant un lot gagné devra être obligatoirement adressée au service communication de ITSTYLE DIFFUSION par e-mail à l'adresse communication@itstylecosmetic.com, dans la période de 8 jours, après réception du lot. Dans le cas contraire, la demande sera rejetée.

5.4 La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement des courriers ou des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité, la qualité des lots gagnés.

Article 6 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en vu que ce jeu est totalement gratuit.

Article 7 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement. Le règlement sera accessible à tous sur le site www.itstylemakeup.fr en bas de la page d'accueil. Un exemplaire du présent règlement complet sera disponible gratuitement, sur simple demande adressée à communication@itstylecosmetic.com.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu «Calendrier de l'Avent» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où 1 (un) ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer via le site Internet, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électronique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

Article 9 : Données personnelles

La Société Organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004.

Les gagnants autorisent ITSTYLE DIFFUSION, à utiliser, à titre publi-promotionnel, en tant que tels leur nom et adresse sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la remise du lot gagné.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation.

Article 10 : Modifications des conditions du jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent jeu, ou de modifier ses conditions, si les circonstances l'exigent notamment en cas de fraude, cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en aucune manière de ce fait.

La Société Organisatrice n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un incident technique lié à une défectuosité du système utilisé ou à un accès frauduleux audit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

Article 11 : Divers

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, concernant les modalités du jeu ou concernant la liste des gagnants.